

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Développement des actions de prévention et d'accompagnement de la Ville**

Séance du 22 juin 2023

Convocation du 16 juin 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 20 h 08, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le seize juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Patrice Pattée par Mme Isabelle Drancy,  
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Sakina Bohu par M. Frédéric Guermann,  
Mme Claire Vigneron par M. Emmanuel Goujon,  
Mme Corinne Deleuze par Mme Annie Bach,  
Mme Catherine Palpant par Mme Chantal Brault,  
Mme Liliane Wietzerbin par M. Philippe Szykowski

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 22 juin 2023**

**OBJET : Développement des actions de prévention et d'accompagnement de la Ville**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 juin 2023,

Considérant la nécessité de développer le soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaires d'enfants scéens,

Considérant la nécessité de renforcer l'accompagnement par le service Tranquillité urbaine,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

DECIDE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

- de créer un poste de conseiller socio-éducatif pour le développement du soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux enfants scéens
- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe pour le renforcement de l'accompagnement par le service Tranquillité urbaine.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*

le secrétaire de séance

*Thierry*